Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le 23 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

VÉTÉRINAIRES

Mme Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

Mme Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

Mme Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

PETITES ENTREPRISES

Mme M. Wilson

L'hon. M. Randall

Mme M. Wilson

L'hon. M. Randall

Mme M. Wilson

L'hon. Mme Holt

[*Traduction*]

ÉDUCATION

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Vous savez, il y a davantage de journées de perfectionnement professionnel, les cibles en matière de littératie ont diminué, des élèves ont du mal à atteindre des attentes scolaires de base, et un soi-disant programme de dîners « gratuits » à l'école soulève des préoccupations à l'égard de la qualité des aliments et du gaspillage. Pour une raison ou pour une autre, les parlementaires du gouvernement Holt veulent que les gens du Nouveau-Brunswick croient que nous sommes sur la bonne voie. On demande aux parents de prévoir davantage de journées à l'extérieur des classes. Les élèves prennent du recul, et, au lieu de monter la barre, le gouvernement actuel diminue maintenant ses attentes. La ministre de l'Éducation aurait-elle donc l'obligeance d'expliquer comment une réduction du temps en classe, la diminution des cibles en matière de littératie et un programme de dîners à l'école faisant l'objet de critiques sont censés ouvrir la voie de la réussite aux jeunes du Nouveau-Brunswick?

[*Original*]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie la députée d'en face de me donner l'occasion de parler de tout le beau travail qui se fait actuellement dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Depuis septembre, nous avons un nouveau plan d'éducation. Il s'agit d'un plan qui établira la vision pour les 12 prochaines années. Nous n'attendrons toutefois pas 12 ans pour voir s'il fonctionne. Nous avons des plans d'action pour vérifier si des améliorations sont réalisées tout au long du processus. L'important, c'est de tenir compte d'où sont les jeunes maintenant et de veiller à ce qu'ils s'améliorent. Comment y arriverons-nous? Nous les nourrirons, nous les soutiendrons et nous veillerons à ce que les distractions soient mises de côté. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Selon le site Web du gouvernement, seuls 55,3 % des élèves de la 4e année inscrits au programme d'anglais principal ont atteint en 2025 les attentes en matière de lecture. Quel est l'objectif ambitieux du gouvernement pour 2028? Il est de 56 %. Madame la présidente, cela représenterait une augmentation de moins d'un point de pourcentage en trois ans. Voilà une façon très intéressante d'encourager nos élèves à viser haut. À un tel rythme, presque la moitié des élèves de la 4e année inscrits au programme d'anglais principal n'atteindront toujours pas les attentes en lecture en 2028. Si j'ai bien fait le calcul, cela veut dire que, d'ici au moment où ils atteindront la 12e année, l'amélioration sera d'environ 2,1 %. Voilà une augmentation colossale.

Ma question pour la ministre de l'Éducation est assez simple. Croit-elle véritablement que passer de 55,3 % à 56 % en trois ans constitue un progrès acceptable? Quel est son plan pour les milliers d'élèves qui continueront à prendre du recul?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je suis contente de parler encore une fois du sujet, car il est important. Manifestement, certaines personnes ont de la difficulté à comprendre. Nous nous concentrons sur l'amélioration ; nous devons donc nous diriger dans la bonne direction. Pour ce faire, nous commençons par une base et investissons par la suite. Nous réalisons des investissements pour veiller à ce que les élèves soient bien nourris et disposent d'un soutien. Nous investissons dans les assistants en éducation, les enseignants de soutien à l'apprentissage et les enseignants-ressources. Nous nous dirigerons ensuite dans la bonne direction. Nous mettons l'accent sur les améliorations, l'appui et l'élimination des distractions. Le plan très précis dont nous disposons nous permettra de constater des améliorations. Merci, Madame la présidente.

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, ce sont non seulement les parents et les éducateurs qui soulèvent des préoccupations à l'égard des taux de littératie dans la province, mais aussi le défenseur des enfants et des jeunes. Il a mis en doute la possibilité que les nouvelles cibles du gouvernement produisent suffisamment rapidement des améliorations. Il a insisté sur l'urgence d'agir à l'égard des causes sous-jacentes des piètres résultats en littératie, ce qui comprend la composition de la classe et un manque d'intervention précoce et de préparation à la maternelle. Les parlementaires du côté du gouvernement ont clairement manifesté leur confiance envers le défenseur des enfants et des jeunes et ils ont même élargi ses responsabilités pour y inclure la santé mentale.

Pourquoi, lorsque le même défenseur soulève de graves préoccupations à l'égard des cibles en littératie et de la question de savoir si le gouvernement actuel prend suffisamment de mesures pour améliorer les résultats scolaires des enfants du Nouveau-Brunswick... Il ne suffit pas de prendre conscience de ces préoccupations. La ministre expliquerait-elle pourquoi son gouvernement croit que le rythme d'amélioration qu'il propose est suffisant, bien que le défenseur des enfants et des jeunes ait publiquement mis en doute sa rapidité?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie la députée de parler du défenseur des enfants et des jeunes, car il se réjouit de notre politique actualisée sur l'élimination des distractions dans les écoles. Il a demandé que la mesure soit prise et a milité en sa faveur, et nous l'avons écouté et avons mené la tâche à bien. Nous éliminons les distractions afin que, du début à la fin de la journée, les élèves puissent se concentrer sur leur apprentissage, la littératie et la numératie. Ils travailleront également aux interactions sociales. Ils auront davantage d'occasions d'interactions parce qu'ils consacreront leur attention à leurs pairs. Le défenseur des enfants et des jeunes en est très content, et nous le sommes également. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Le 12 juin, le ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation a fièrement affirmé que le taux de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) au Nouveau-Brunswick avait légèrement diminué et était passé de 18,2 % à 15,7 %. Toutefois, au Nouveau-Brunswick, les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves ont connu une forte diminution, et le vérificateur général a signalé que les échecs en littératie minent la préparation au marché du travail, que les interventions en littératie ne sont pas cohérentes, que les évaluations ne sont pas fiables et que les élèves terminent leur parcours scolaire sans avoir acquis les compétences fondamentales.

Lorsque la population d'une région est sous-éduquée, elle est surreprésentée dans le calcul du taux NEET. Le problème n'est pas local. Il est systémique. Voici ma question : Le ministre reconnaîtra-t-il que la stratégie provinciale concernant le taux NEET connaît un échec? Par exemple, le taux à Saint John est 30 % supérieur à la moyenne nationale parce que le système d'éducation produit des finissants qui ne peuvent atteindre les normes nationales en littératie ni celles de la main-d'oeuvre. Le ministre expliquerait-il pourquoi la crise a été omise de sa déclaration?

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Traduction*]

D'abord, je tiens à remercier mon nouveau porte-parole de l'opposition, car il s'agit de la première fois qu'un de mes porte-parole me pose une question.

[*Original*]

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Je suis vraiment reconnaissant de la question.

[*Original*]

Madame la présidente, j'attends depuis janvier 2025 ; j'avais donc hâte qu'une telle occasion se présente. Le dossier est très important, Madame la présidente. En ce qui concerne les jeunes actuellement dans notre province qui sont sans emploi, sans éducation

ou qui ne suivent pas de formation, nous avons travaillé très fort et nous avons amélioré la situation dans la province. Madame la présidente, voilà un des éléments. Le tout ne sera pas réglé en un jour ou deux. Nous avons discuté sérieusement avec nos établissements d'enseignement postsecondaire, nos collèges et nos universités. Nous avons aussi discuté avec des entrepreneurs et des groupes communautaires dans la province. Notre objectif est d'améliorer la situation. Madame la présidente, la situation s'améliore dans notre province, et elle continuera de s'améliorer.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans le volume I de son rapport de 2026, le vérificateur général signale que les résultats en littératie au Nouveau-Brunswick sont si faibles qu'ils menacent la cohésion sociale, la préparation au marché du travail et la stabilité économique à long terme de la province. Il indique franchement que « sans une bonne base en littératie, tous nos autres efforts seront compromis ». La citation se trouve à la page 31. Pourtant, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail considère un taux NEET de 15,7 % comme un progrès, même si 15 500 jeunes adultes de 20 à 29 ans ne sont pas aux études, ne travaillent pas et ne suivent pas une formation. Un échec d'une telle ampleur en littératie fait augmenter les taux NEET et rétrécir la main-d'oeuvre future de la province. La déclaration du ministre indique que les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation sont « crucial pour le succès futur du Nouveau-Brunswick ». Voici ma question : Alors que la chute des résultats provinciaux en littératie cause une augmentation directe du taux NEET, quelles interventions interministérielles précises le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a-t-il exigées du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour empêcher les échecs en littératie d'exacerber un détachement à long terme de la main-d'oeuvre?

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je tiens encore une fois à remercier mon collègue d'en face de sa question. Madame la présidente, les données s'améliorent. Le nombre de jeunes actuellement sans emploi, sans formation ou sans éducation dans le groupe d'âge en question continue de baisser. La situation est bien meilleure que celle que décrit le député d'en face.

Il faut aussi considérer que nous collaborons avec les organismes communautaires, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, nos collèges et universités et les entreprises de notre province.

Madame la présidente, voici un autre élément important qui montre clairement que nous voulons améliorer encore plus la situation. Au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de faire l'annonce, avec la première ministre, de l'élimination des droits de scolarité pour la formation des apprentis. Madame la présidente, être en mesure d'acquérir des blocs de compétences dans les métiers spécialisés, c'est très important. Cependant, il faut aussi donner la capacité à nos jeunes de le faire. Nous continuerons donc à prendre de telles mesures, Madame la présidente.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Le rapport sur le taux NEET de Saint John montre, de façon criante, que les jeunes de cette ville restent plus longtemps en situation NEET, et sont exposés à des risques de pauvreté et d'exclusion tout au long de leur vie. Pourtant, le rapport du ministre prétend qu'il n'y a pas de crise. Le vérificateur général a constaté que les ministères travaillaient en vase clos, que les interventions en littératie étaient incohérentes et que personne n'était tenu responsable des résultats à long terme en ce qui concerne les jeunes.

Parallèlement, le programme Urban Youth Employment/Education Services (UYES!), l'une des interventions les plus efficaces, a été abandonné sans être remplacé. Si Saint John a pris du retard, ce n'est pas par hasard. Le retard est dû à la négligence du gouvernement. Pourquoi le ministre a-t-il laissé le taux NEET de Saint John demeurer à un niveau catastrophique, très supérieur à la moyenne nationale? Admettra-t-il que l'incapacité du gouvernement à maintenir des programmes d'amélioration comme UYES! a directement aggravé le désengagement des jeunes de la région?

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci, Madame la présidente. Si nous voulons améliorer le sort et la situation de nos jeunes, il faut des emplois. La formation est certainement… Nous travaillons avec les collèges communautaires et avec nos universités. Toutefois, Madame la présidente, il faut des emplois.

Je pense que mon collègue d'en face comprendra que, cette semaine, il y a eu une très grande collaboration dans le domaine de l'emploi entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les entreprises aux fins d'investissements de près d'un demi-milliard de dollars dans la région de Saint John. Pourquoi, Madame la présidente? Pour créer de bons emplois pour la population. Saint John bénéficiera des investissements. Madame la présidente, nos jeunes auront certainement des possibilités. Qu'a fait l'ancien

gouvernement? Absolument rien. Nous, nous agissons. Nous nous assurons d'avoir de bons emplois pour les jeunes.

[*Traduction*]

SOINS DE SANTÉ

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Ce matin, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Elle porte sur les hôpitaux et les échecs de son gouvernement et de sa première ministre. Je sais qu'il ne sert à rien de demander à la première ministre de prendre la parole, car nous avons tous vu qu'elle n'intervient que s'il y a de bonnes nouvelles à annoncer. Pour tout le reste, elle envoie le ministre de la Santé encaisser les coups. Il doit commencer à en avoir assez. Toutefois, je m'éloigne du sujet.

Le dernier épisode concerne le gouvernement Holt, le Réseau de santé Vitalité et la question de l'affectation temporaire de membres de personnel infirmier praticien des cliniques à l'hôpital de Campbellton. Mardi, nous avons appris que la première ministre avait demandé à Vitalité de faire preuve de plus de créativité pour doter les services d'urgence en personnel. Le ministre de la Santé aurait-il l'amabilité de prendre la parole ce matin pour essayer d'expliquer ce que la première ministre entend par « faire preuve de plus de créativité »?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Je pense que l'idée des cliniques est bonne. Il y en a depuis un certain temps déjà et elles fonctionnent bien dans les collectivités où elles sont implantées et sont opérationnelles. Voilà des propos que le député d'en face a prononcés. Il s'agit de cliniques de soins collaboratifs, et nous leur accordons une grande importance. Elles constituent la pierre angulaire du travail que nous accomplissons ici, au Nouveau-Brunswick ; il faut donc que les membres du personnel infirmier qui travaillent dans les cliniques de soins collaboratifs continuent à y travailler. Voilà une directive que nous avons donnée aux responsables de Vitalité dans la région de Campbellton, et ils en conviennent. Ils la mettront en oeuvre. Nous voulons qu'ils prennent des mesures qui ne reposent pas sur le recours au personnel infirmier itinérant. Ils sont des gestionnaires créatifs — je leur reconnais bien cela. Ils trouveront un moyen de maintenir ouvertes nos urgences, nos unités de soins essentiels et nos cliniques de soins collaboratifs, conformément à nos directives. Merci beaucoup, Madame la présidente.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas vraiment entendu de réponse au sujet de la signification de l'expression « faire preuve de plus de créativité ». Je ne savais pas que la première ministre avait une quelconque expérience en matière de dotation en personnel des services d'urgence des hôpitaux, mais, manifestement, elle doit avoir des idées si elle estime qu'il y a une solution de rechange plus créative au statu quo. J'espère qu'elle ne suggère pas que Vitalité s'inspire de la façon dont le gouvernement Holt a fait preuve de créativité pour pourvoir les postes dans les bibliothèques scolaires, soit en congédiant les bibliothécaires, ni de la façon dont le gouvernement Holt a fait preuve de créativité pour pourvoir les postes dans le programme

des services vétérinaires, soit en congédiant les vétérinaires. Les gens du Nouveau-Brunswick n'en peuvent vraiment plus de ce genre de créativité de la part gouvernement Holt. Le ministre de la Santé connaît peut-être certaines des compétences que détient la première ministre en matière de dotation en personnel des services d'urgence. Si tel est le cas, en fera-t-il part à la Chambre? Sinon, dira-t-il simplement à la Chambre que sa patronne ne sait pas vraiment de quoi elle parle?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, nous avons fait un recrutement net de plus de 179 nouveaux médecins dans l'ensemble de la province. Nous avons mis en oeuvre le programme d'Évaluation de la capacité à exercer de la profession à Campbellton. Nous avons recruté plus de 900 membres du personnel infirmier. Voilà, selon moi, des mesures concrètes. Nous demandons à nos collègues, à nos experts en soins de santé du réseau Vitalité, d'élaborer des solutions pour doter en personnel nos urgences, nos cabinets de médecine familiale et nos cliniques de soins collaboratifs, et je suis convaincu qu'ils seront à la hauteur de la tâche. Merci de m'avoir permis de parler de ces aspects très positifs.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Les chiffres fournis ne concordent pas avec le nombre de personnes qui ont été retirées de la liste d'attente. J'attends avec impatience de voir comment les chiffres pourront être conciliés et comment les calculs se feront, car, pour l'instant, les calculs ne tiennent pas la route. Le ministre de la Santé est diplômé en médecine, tout comme la directrice générale de Vitalité. D'après ce que je comprends, il faut de nombreuses années pour obtenir un diplôme de médecine au Canada. De l'entrée à l'université jusqu'à l'exercice autonome de la médecine, le parcours peut prendre entre 8 et 12 ans, voire 15 ans ; le ministre de la Santé et la directrice générale de Vitalité cumulent donc, à eux deux, environ deux décennies d'études. On serait en droit de s'attendre à ce qu'ils sachent de quoi ils parlent.

C'est alors que la première ministre entre en scène. Or, sa biographie ne fait état d'aucune formation médicale. Nous avons donc, d'un côté, deux médecins ayant suivi deux à trois décennies d'études et disposant de nombreuses années d'expérience et, de l'autre, une personne qui a une opinion, mais bien peu d'autres choses à faire valoir. Selon son opinion, laquelle s'appuie sur des décennies d'études et d'expérience, le ministre de la Santé estime-t-il qu'il y a une manière plus créative de doter en personnel nos services d'urgence?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je remercie grandement le député d'en face d'avoir reconnu la justesse de mon point de vue. J'ai moi-même travaillé dans un service d'urgence et j'ai été chef de service et je sais que la directrice générale de Vitalité a également travaillé dans le secteur de la santé. Elle peut compter sur une équipe compétente, et je suis convaincu que, sous l'impulsion du président du conseil d'administration et de à la directrice générale, ils trouveront une solution pour les urgences de Campbellton. Vous savez, il ne s'agit pas ici de microgestion de ma part ni de celle de la première ministre. Nous avons donné des directives claires aux responsables : Soutenir les cliniques de soins

collaboratifs dont le député d'en face reconnaît les mérites. Nous avons jumelé plus de 30 000 personnes depuis le lancement des cliniques de soins collaboratifs et nous disposons de 179 nouveaux médecins qui se chargeront de jumeler les patients. Merci beaucoup de m'avoir donné la parole.

VÉTÉRINAIRES

Mme Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vais aller droit au but. En mars dernier, le gouvernement n'a pas hésité une seconde à frapper les agriculteurs là où ça fait mal en annonçant l'élimination des postes de vétérinaires provinciaux de terrain dans l'ensemble de la province. On aurait pu croire, après le tollé provoqué par la décision, que le ministre de l'Agriculture en aurait tiré quelques leçons, mais, apparemment, ce n'est pas le cas. Dans le discours du trône de 30 pages prononcé cette semaine, les agriculteurs ont à peine été mentionnés, si ce n'est pour annoncer une nouvelle promesse de Plan d'action pour la croissance du secteur agricole, lequel est promis. Il n'y avait pas un seul mot sur l'élimination des services vétérinaires. Le discours ne contenait pas un seul mot sur ce qui attend les agriculteurs dans à peine cinq mois, lorsque le gouvernement provincial n'emploiera plus de vétérinaires de terrain. Madame la présidente, le ministre et la première ministre devraient avoir honte. Comment le secteur agricole du Nouveau-Brunswick pourrait-il encore faire confiance au gouvernement actuel alors que celui-ci n'est même pas capable de reconnaître le tort qu'il a causé aux agriculteurs?

[*Original*]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à la Chambre et de faire le point sur le transfert des vétérinaires du service public. Madame la présidente, Carleton AgriSolutions, une entreprise agricole du Nouveau-Brunswick qui compte plus de 80 années de service à la communauté agricole, a annoncé, le 2 septembre dernier, son intention d'assumer la responsabilité des services vétérinaires pour les grands animaux de la province. Elle a également annoncé un protocole d'entente avec les vétérinaires provinciaux pour assumer la responsabilité.

L'organisme Carleton AgriSolutions est profondément enraciné dans le comté de Carleton. Je pense que ma collègue, la chef de l'opposition officielle, serait du même avis que moi lorsque je dis qu'il s'agit d'une compagnie très bien réputée qui a le soutien des agriculteurs de la province. Nous sommes très heureux qu'elle offre maintenant le service. L'ajout des soins vétérinaires…

[*Traduction*]

Mme Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Madame la présidente, depuis environ 220 jours, les agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont traités comme une préoccupation secondaire. Ces derniers ont supplié. Ils ont présenté des pétitions. Ils ont manifesté.

Qu'ont-ils obtenu du gouvernement actuel? Cet été, une entreprise privée du comté de Carleton, des vétérinaires, l'Alliance agricole et les agriculteurs qui en sont membres ont pris les choses en main pour réparer le gâchis dont ils n'étaient pas responsables. Il est intéressant, Madame la présidente, que ni le ministère de l'Agriculture ni son ministre n'aient été invités à assister à l'annonce. Il ne peut pas s'en attribuer le mérite maintenant. Étant donné que les agriculteurs ont eu à faire le gros du travail, le ministre pourrait peut-être faire le strict minimum. Le ministre aura-t-il enfin l'obligeance de présenter aux gens du Nouveau-Brunswick un compte rendu véritable de la situation? Nous devons connaître les détails de ce qui s'est passé dans le dossier des services vétérinaires de terrain depuis la dernière session de l'Assemblée législative, au printemps dernier.

[*Original*]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Depuis que nous avons annoncé le transfert des services vétérinaires au secteur privé, comme l'ont fait les autres provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons constaté beaucoup d'intérêt de gens qui voulaient l'occasion de fournir le service, car ils n'étaient pas en mesure de le faire auparavant.

Même en avril, juste après l'annonce, nous avons accueilli de grandes entreprises, notamment Carleton AgriSolutions. J'ai personnellement rencontré des représentants de l'entreprise en avril dernier. Nous avons eu une bonne discussion. Ils voulaient obtenir les chiffres pour établir un plan d'affaires. Pendant tout l'été, mon ministère a travaillé avec eux pour mettre sur pied un plan d'affaires. Nous étions dans l'impossibilité de divulguer toute information, car nous devions protéger des renseignements confidentiels. Voilà pourquoi nous n'avons pas été en mesure…

Toutefois, heureusement, le 2 septembre, l'entreprise nous a dit qu'elle ferait l'annonce. Ainsi, nous lui avons permis de le faire. Souvent, Madame la présidente, la meilleure chose que le gouvernement peut faire, c'est s'écarter du chemin et donner l'occasion aux entreprises de prendre la relève. Merci.

[*Traduction*]

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis très contente d'entendre que le ministre a laissé les représentants de l'entreprise faire l'annonce à cet égard. C'était merveilleux. Les agriculteurs, les vétérinaires, et les entreprises privées se sont mobilisés pour protéger notre industrie agricole et notre approvisionnement alimentaire. Bon, parlons d'argent, étant donné que la première ministre et son ministre ont décidé, en mars dernier, de sabrer dans les services vétérinaires et de faire preuve d'un mépris total envers nos agriculteurs. Ils ont affirmé que l'élimination des postes de vétérinaires provinciaux et des services de laboratoire ferait économiser 4 millions de dollars par année aux contribuables. Ils ont ensuite fait marche arrière et ont sauvé le laboratoire et son personnel après avoir compris les conséquences évidentes qu'aurait cette décision pour la santé animale et la santé publique. Ils s'engagent

maintenant à subventionner les déplacements des vétérinaires à hauteur de 1,2 million de dollars, mais ce sont les agriculteurs qui seront responsables de soumettre les demandes de remboursement et le ministère qui devra administrer toute une nouvelle procédure administrative.

Madame la présidente, les chiffres ne tiennent pas la route. Cela semble être une tendance qui se dessine aujourd'hui. Je vais poser la question au ministre très simplement : Après tous les revirements de situation, les nouvelles dépenses et le chaos absolu, combien le gouvernement économise-t-il réellement en réduisant les services vétérinaires provinciaux? Je serais prête à parier qu'il n'économise pas un sou.

[*Original*]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Afin d'appuyer la transition, le gouvernement investira jusqu'à 1,2 million dans le programme d'aide aux services vétérinaires du Nouveau-Brunswick. Le nouveau programme fournira aux éleveurs d'animaux destinés à l'alimentation et d'animaux à fourrure une aide financière pour couvrir les frais de déplacement liés aux services vétérinaires admissibles. L'objectif est d'apporter un soutien dans les régions rurales ou mal desservies de la province, où les vétérinaires doivent souvent parcourir de longues distances. Le ministère a noué le dialogue avec l'industrie et continuera de le faire au cours des prochains mois en vue de finaliser l'élaboration des critères d'admissibilité et d'autres modalités du programme, qui entrera en vigueur le 1er avril.

Grâce à nos partenaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, notre gouvernement versera jusqu'à 50 000 $ par année dans le cadre du nouveau programme de soutien à la formation des vétérinaires pour animaux destinés à l'alimentation. En outre, Madame la présidente, des fonds seront prévus pour le soutien au recrutement et au maintien en poste de gros…

PETITES ENTREPRISES

Mme M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, lorsque les entreprises du Nouveau-Brunswick ont soulevé des préoccupations à l'égard des répercussions des droits de douane, la réponse du gouvernement Holt a été de leur dire de communiquer avec Opportunités Nouveau-Brunswick. On nous dit aussi que des fonds discrétionnaires sont accessibles par l'intermédiaire d'ONB, de la Société de développement régional, d'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et d'Agriculture, Aquaculture et Pêches. Toutefois, les gens du Nouveau-Brunswick méritent de savoir s'il s'agit réellement de nouveaux fonds expressément affectés à la réponse aux droits de douane ou si l'argent provient simplement d'une réaffectation des fonds déjà affectés à des programmes

existants. Plus important encore, quelle partie de l'argent est, en fait, vraiment accordée à nos petites entreprises?

Madame la présidente, le ministre peut-il indiquer à la Chambre le nombre d'entreprises qui ont formulé auprès d'ONB une requête portant sur une aide liée aux droits de douane et qui ont, en fait, reçu un soutien financier? Quelle somme a été mise à la disposition des entreprises, et quelle partie de la somme a été versée? Quelle partie de cette somme a été versée directement aux petites entreprises plutôt qu'à nos grands exportateurs?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : Je veux remercier la députée d'en face d'avoir souligné l'importance des petites entreprises, particulièrement à l'occasion de la Semaine de la PME. Je tiens également à souligner que, pendant la session précédente, les parlementaires du côté de l'opposition officielle ont fait front commun pour voter contre les petites entreprises. En pleine crise des droits de douane, ils se sont tous opposés à ce que l'on accorde aux entreprises du Nouveau-Brunswick les fonds dont elles avaient besoin. Nous avons mis en place le meilleur programme de réponse aux droits de douane du pays, soit un programme qui permet aux gens de la région de s'entraider en investissant les uns dans les autres. Le programme, qui exige un investissement minimal de 1 000 $ de la part des gens du Nouveau-Brunswick, vise à renforcer les entreprises et à favoriser la création de nouvelles entreprises, et pourtant, l'opposition a choisi de voter non à un tel moment. Le programme est accessible à tous les propriétaires d'entreprises du Nouveau-Brunswick, et les parlementaires du côté de l'opposition officielle ont tout de même voté non.

J'ajouterai simplement que, pour appuyer la modification du CIIPE, Opportunités Nouveau-Brunswick a entièrement modifié son programme afin de renforcer la résilience et la productivité et d'offrir un meilleur soutien aux exportations aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

M^me^ M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre pourra peut-être répondre à ma question plus tard, demain peut-être. Pendant la Semaine de la PME, les parlementaires du côté du gouvernement devraient peut-être se poser une question très importante : Faisons-nous du Nouveau-Brunswick un endroit propice où posséder et exploiter une petite entreprise? Notre taux d'impôt provincial sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises est de 2,5 %, tandis que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse s'élèvent, respectivement, à 1 % et à 1,5 %. Terre-Neuve ramène son taux à 1 %, et celui du Québec s'élève à 2,2 %. Nous affichons le taux le plus élevé à l'est de l'Ontario. Au Nouveau-Brunswick, le taux général d'imposition des sociétés de 14 % s'applique au revenu imposable qui dépasse 500 000 $, alors que le seuil

d'admissibilité au taux applicable à la petite entreprise est de 700 000 $ en Nouvelle-Écosse et de 600 000 $ à l'Île-du-Prince-Édouard.

Alors que nos entreprises peinent à composer avec les droits de douane, l'augmentation des coûts et l'incertitude économique, nous leur demandons de faire concurrence aux entreprises des provinces voisines qui offrent un traitement fiscal plus favorable. Madame la présidente, le gouvernement Holt s'engagera-t-il à réduire au Nouveau-Brunswick le taux d'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises et à augmenter le seuil de 500 000 $ afin que nos entreprises…

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : Je suis très content d'entendre des mots comme « concurrentiel » et « résilient ». Il semble que la porte-parole d'en face ait lu notre plan de développement économique, *Bâtir un Nouveau-Brunswick compétitif et résilient.* Je suis très content qu'elle s'intéresse à ce travail.

Je tiens toutefois à souligner à la députée d'en face que, en fait, nous avons le programme le plus robuste du pays pour ce qui est du soutien aux entreprises en démarrage et à la croissance des entreprises. Il s'agit du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Il permet aux gens de la province d'investir dans leurs voisins, mais les gens d'en face ont dit : Savez-vous quoi? Nous ne voulons pas du programme. Nous ne voulons pas d'entreprises concurrentielles et résilientes dans la province. Nous voterons contre la mesure. À un moment où les gens du Nouveau-Brunswick avaient besoin du soutien du milieu des affaires et d'investissements de leurs voisins, les gens d'en face ont dit : Non, cela ne nous intéresse pas.

Il est difficile pour moi d'entendre les gens d'en face dire que nous ne faisons rien. Nous avons le meilleur programme du pays pour ce qui est du soutien aux petites et moyennes entreprises.

M^me^ M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Encore une fois, aucune réponse n'est donnée, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face. Cette semaine, c'est la Semaine de la PME dans l'ensemble du Canada, et, alors que nous célébrons l'apport exceptionnel de nos propriétaires de petites entreprises, bon nombre d'entre eux ont de la difficulté à composer avec les conséquences économiques des droits de douane du président Trump. Nous sommes conscients que les droits de douane constituent un problème à l'échelle nationale et que la majorité de l'aide financière doit provenir d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir des fonds par l'intermédiaire de l'APECA et d'autres programmes pour appuyer les exportateurs et aider les entreprises à diversifier leurs activités sur de nouveaux marchés. Toutefois, la Fédération canadienne de l'entreprise

indépendante indique à Ottawa que ces programmes ne sont tout simplement pas conçus pour répondre aux besoins des petites entreprises qui constatent une diminution de l'activité économique.

Madame la présidente, ma question pour le ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises est la suivante : Que dit votre gouvernement à vos patrons du gouvernement libéral fédéral au sujet de la nécessité de programmes qui n'appuient pas seulement nos grands exportateurs, mais toutes les entreprises du Nouveau-Brunswick? Militez-vous en faveur d'une importante réduction des coûts, d'un financement plus accessible et de changements des programmes fédéraux afin que nos petites entreprises et leurs propriétaires ne soient pas laissés pour compte?

L'hon. M^me^ Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup. Merci beaucoup à la députée d'en face. Je sais que la députée d'en face se soucie profondément des petites entreprises. Elle et moi avons eu l'occasion de travailler ensemble lorsque j'étais à la chambre de commerce et qu'elle était à la FCEI. Il est donc malheureux qu'elle fasse partie de l'équipe Higgs-Allain, laquelle a restreint le développement économique dans la province pendant six ans, a réduit le budget d'Opportunités Nouveau-Brunswick et a refusé chaque projet qui s'est retrouvé sur son bureau. Les parlementaires de notre gouvernement sont sur le terrain chaque jour et appuient les petites entreprises de la province au moyen d'une stratégie ambitieuse de développement économique et d'une nouvelle stratégie de diversification des marchés.

Pour répondre à la question de la députée, je dirai que nous attirons des investissements du gouvernement fédéral à hauteur de 463 millions de dollars au Port Saint John, comme le député de Kings-Centre l'a souligné, ce qui fera augmenter de 37 % les exportations de notre province et améliorera le soutien offert aux petites entreprises afin qu'elles soient plus productives. Vous avez entendu parler des célébrations concernant ALPA Equipment. Nos entreprises ont maintenant un gouvernement qui les accompagne et les aide à diversifier…

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.